

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux la Communauté de Communes du Genevois à ARCHAMPS, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 32
 procurations : 8
 votants : 40

Date de convocation :
 12 décembre 2023

PRESENTS : A. RIESEN, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, P.-J. CRASTES, A. CUZIN, E. ROSAY, M. SALLIN, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, D. ROULLET, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. de SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J. CHEVALIER, J.-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, E. BATTISTELLA, J.-P. SERVANT, B. FOL, A. AYEB, L. JACQUET, F. de VIRY, M. SECRET, J. LAVOREL, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, M. GRATS par M. SALLIN, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, A. MAGNIN par F. BENOIT, H. ANSELME par A. AYEB, C. DURAND par C. VINCENT, L. CHEVALIER par F. de VIRY

SUPPLEE : L. DUPAIN par D. ROULLET

EXCUSEES : S. KARADEMIR, M.-N. BOURQUIN

ABSENTS : S. BEN OTHMANE, J.-L. PECORINI, V. LECAQUE, C. CACOUAULT, P. CHASSOT, S. DUBEAU, C. MERLOT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20231127_cc_fin_144

7.1. DECISIONS BUDGETAIRES

BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT 2023 – DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur de Smedt, 4ème Vice-Président,

Afin de terminer l'année budgétaire 2023, il convient de procéder à des ajustements de certains chapitres au sein du budget annexe Régie assainissement.

La décision modificative porte principalement sur la restitution de crédits budgétaires permettant :

- A la section de fonctionnement, l'augmentation des charges générales de 140 k€ pour financer l'évolution du taux de change appliqué aux factures du Services Industriels de Genève (70 k€) et pour financer les intérêts courus non échus (70 k€).
 La section s'équilibre par la réduction du virement à la section d'investissement pour 140 k€.
- A la section d'investissement, la restitution des crédits liés aux travaux à hauteur de 3 M€ (principalement des décalages dans le temps) et une enveloppe complémentaire pour financer des installations complexes des STEP pour 267 K€.
 La section s'équilibre par la réduction de l'emprunt d'équilibre pour 2,729 M€ et la prise en compte de subventions pour 314 k€.

DF	libellé	Total Prévus	Propositions	RF	libellé	Total Prévus	Propositions
011	Charges à caractère général	1 419 850,00	-	013	Atténuations de charges	10000	-
012	Charges de personnel et frais assim	1 090 000,00	-	70	Produits des services, du dom	7 983 160,00	-
014	Atténuations de produits	1 450 140,00	-	73	Impôts et taxes	-	-
65	Autres charges de gestion courante	3 247 060,00	70 000,00	74	Subventions d'exploitation	32 610,00	-
66	Charges financières	173 000,00	70 000,00	75	Autres produits de gestion co	-	-
67	Charges exceptionnelles	117 120,00	-	76	Produits financiers	-	-
68	Dotations aux amortissements et a	-	-	77	Produits exceptionnels	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert en	1 400 000,00	-	042	Opérations d'ordre de transfe	304 400,00	-
023	Virement à la section d'investissem	1 617 035,23	-140 000,00	'002	Résultat de fonctionnement r	2 184 035,23	-
TOTAL		10 514 205,23	0,00			10 514 205,23	0,00

DI	libellé	Total Prévus	Propositions	RI	libellé	Total Prévus	Propositions
20	Immobilisations incorporelles	431 921,50	-70 000,00	10	Dotations, fonds divers et rés	1 363 639,71	-
21	Immobilisations corporelles	902 412,81	267 000,00	13	Subventions d'investissement	-	314 000,00
23	Immobilisations en cours	6 030 221,90	-2 996 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	3 138 364,77	-2 973 000,00
26	Participations et créances rattaché	-	-	23	Immobilisations en cours	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	27	Autres immobilisations financ	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	248 000,00	-	001	Solde d'exécution de la sectio	397 916,50	-
040	Opérations d'ordre de transfert en	304 400,00	-	040	Opérations d'ordre de transfe	1 400 000,00	-
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	70 000,00	041	Opérations patrimoniales	50 000,00	70 000,00
021	Virement de la section de fonction	-	-	021	Virement de la section de fon	1 617 035,23	-140 000,00
TOTAL		7 966 956,21	-2 729 000,00			7 966 956,21	-2 729 000,00

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu la délibération n° 20230327_cc_fin15 du Conseil communautaire du 27 mars 2022 portant approbation du Budget Primitif 2023 - Budget annexe régie assainissement ;

Vu la délibération n° 20220925_cc_fin95 du Conseil communautaire du 25 septembre 2023 portant approbation du Budget supplémentaire 2023 – Budget annexe Régie Assainissement ;

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 11 décembre 2023 ;

DELIBERE

Article 1 : approuve la décision modificative au budget Régie assainissement 2023 se décomposant comme ci-dessus, équilibrée :

- A la section d'exploitation à 0,00 € ;
- A la section d'investissement à - 2 729 000,00 €.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 074-247400690-20231218-231218CCFIN144-BF



La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.